

Saint-Amarin, le 09 juillet 2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

#### **Décisions prises par le Bureau**

Lors de sa séance du 25 juin 2019, le Bureau a décidé :

- d'attribuer une subvention de 600,00 € à l'association Markstein Airways pour l'organisation des Championnats de France de Précision d'Atterrissage 2019.
- d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation d'un service régulier routier créé pour assurer à titre principal le transport des élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de MITZACH/HUSSEREN-WESSERLING, à intervenir entre la Région Grand Est et la communauté de communes.
- d'approuver la convention de financement du transport scolaire entre la Communauté de communes et le Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de MITZACH/HUSSEREN-WESSERLING.
- de valider une promesse de mise à disposition des toitures de Wesserling à EDF ENR pour une durée de 30 ans pour des panneaux photovoltaïques à la condition que le projet soit retenu.
- d'attribuer le marché public de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable à l'entreprise ROYER FRERES SAS pour un montant de 373 164, 20 € HT soit 447 797, 04 € TTC.
- d'affermir la tranche optionnelle pour la réhabilitation des réservoirs pour un montant estimatif de 2 625 000 € HT
- d'autoriser le Président à signer les conventions suivantes :
  - deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec M. ANSELM Christophe, propriétaire des parcelles 6 et 7 de la section 05 ;

- deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec la Commune de Ranspach représentée par Monsieur Le Maire, propriétaire des parcelles 9 et 11 de la section 05 ;
  - deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec M. WEBER Francis, M. WEBER Roger et M<sup>me</sup> ETTER Augustine épouse WEBER, propriétaires des parcelles 12 et 58/12 de la section 05 ;
  - deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec M. WEBER Francis, propriétaire des parcelles 14 et 81/13 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. REDHABER Serge, propriétaire de la parcelle 18 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. JAEGGY Claude et M<sup>me</sup> SCHANG Paulette épouse JAEGGY, propriétaires de la parcelle 19 de la section 05 ;
  - trois conventions de servitude de passage sur terrain privé avec M. ADLER Antoine et M<sup>me</sup> BACH Monique épouse ADLER, propriétaires des parcelles 59/29, 61/28 et 87/27 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. GIANGIULIO Mario et M<sup>me</sup> MURER Martine épouse GIANGIULIO, propriétaires de la parcelle 67/17 de la section 05 ;
  - deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec M. GIRARD Franck et M<sup>me</sup> FROIDEVAUX Nicole épouse GIRARD, propriétaires des parcelles 71/15 et 72/15 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. DUBIEF Thierry et M<sup>me</sup> BEHRA Nathalie épouse DUBIEF, propriétaires de la parcelle 80/13 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. WEBER Francis, M. DUBIEF Thierry et M<sup>me</sup> BEHRA Nathalie épouse DUBIEF, propriétaires de la parcelle 82/13 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. BINDER Geoffrey et M<sup>me</sup> ETTERLEN Marion, propriétaires du LOT 1 de la parcelle 85/15 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. BLUNTZER Hervé et M<sup>me</sup> ETTERLEN Noémie, propriétaires du LOT 2 de la parcelle 85/15 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M<sup>me</sup> DIEMUNSCH Déborah et M. ROCHA REAL Antonio, propriétaires de la parcelle 86/27 de la section 05 ;
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. HINDER Michel et M<sup>me</sup> HAVE Monique épouse HINDER, propriétaires de la parcelle 88/17 de la section 05.
  - une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. MARTIN Laurent et M<sup>me</sup> BOTTO Sandra épouse MARTIN, propriétaires de la parcelle 89/17 de la section 05.
- d'attribuer la subvention de 110.40 € à l'Association Les Archers du Frenz pour l'achat de verres réutilisables.

- d'attribuer les subventions concernant l'aide au classement ministériel des hébergements touristiques comme suit :
  - 50 euros à Madame Pierrette JAEGGY – Gîte le Randonneur – Ranspach
  - 100 euros à Madame Christelle MENTZINGER – Hôtel les Quatre Saisons – Kruth
  
- de considérer comme étant un classement une étoile les 4 gîtes d'étape du réseau Hautes-Vosges Randonnées situées sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin à savoir :
  - Le Gazon Vert – Storckensohn ;
  - Le Belacker – Moosch ;
  - Le Gustiberg – Urbès ;
  - Gîte du Bergenbach – Oderen ;